



Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
- présent : 25
- excusés représentés : 04
- absents : 04

Séance du 2 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est assemblé à la salle Jacques Prévert, 20, rue Biesta à 20h30, sous la présidence de Marianne MARGATE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

PRESENTS					
ADJOINTS					
Marianne MARGATE	X	Benoît PENEZ	X	Charlotte BLANDIOT-FARIDE	X
Franck SUREAU	X	Naïma BOUADLA	X	Christian GRANDAY	
Laure GREUZAT		Luc MARION		Gilbert TROUILLET	X

PRESENTS			
CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Josiane MARCOUD		Julie MOREL	X
Jean Pierre BONTOUX	X	Vincent BOT	X
Jean BOUGEARD		Audrey MERET	X
Guy DARAGON	X	Gérard GAUTHIER	X
Dominique DUIGOU	X	Philippe LALOUE	X
Farid DJABALI	X	Dominique MANIERE	X
Yannick REIS LAGARTO	X	Corinne ADAMSKI-CAEKAERT	X
Jacques DURIN	X	Farida BENMOUSSA	X
Louise DELABY	X	Laurent PRUGNEAU	X
Florence AUDONNET		Isabelle PEREIRA	X
Claire KAHN		Sun-Lay TAN	X
Mohammed KACHOUR	X		

Excusée ayant donné pouvoir :

Madame Corinne DUPONT à Marianne MARGATE
 Madame Laure GREUZAT à Monsieur Gilbert TROUILLET
 Monsieur Luc MARION à Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE
 Monsieur Jean BOUGEARD à Monsieur Mohamed KACHOUR

Absent excusé :

Monsieur Christian GRANDAY
 Madame Josiane MARCOUD
 Madame Florence AUDONNET
 Madame Claire KAHN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE

---oO---

Délibération n°15-: Subvention exceptionnelle à l'Association Mitryenne France Palestine Solidarité

**Délibération n°15-: Subvention exceptionnelle à l'Association Mitryenne
France Palestine Solidarité**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition et présentation du rapport par Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande émanant de l'Association Mitryenne France Palestine Solidarité,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre BONTOUX est sorti de la salle avant l'examen de l'exposé des motifs et à l'occasion de la mise au vote,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'éducation, de la culture, des sports, des loisirs et de la vie associative du 18 septembre 2014,

Après avis de la Commission administration générale du 25 septembre 2014,

DELIBERE

En application de l'article L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'a pas pris part :-Monsieur Jean Pierre BONTOUX, pour la subvention à l'association « France Palestine Solidarités » au vote cde la subvention exceptionnelle.

SUFFRAGES EXPRIMES :	26
POUR :	22 dont 4 par mandat Madame Corinne DUPONT, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Charlotte BLADIOT-FARIDE, Monsieur Gilbert TROUILLET, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Monsieur Jacques DURIN, Madame Louise DELABY, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Madame Audrey MERET, Madame Farida BENMOUSSA, Madame Isabelle PEREIRA
CONTRE :	4 Monsieur Gérard GAUTHIER, Madame Dominique MANIERE, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN.
ABSTENSIIONS :	2 Monsieur Philippe LALOUE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT.

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1150€ à l'Association Mitryenne France Palestine Solidarité.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal - chapitre 65, - fonction 04.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,**

Marianne MARGATE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.